

CONVOCAION DU COMITE

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES, LA PRESIDENTE CONVOQUE LES MEMBRES DU COMITE
A SE REUNIR LE MARDI 21 AVRIL 2026 A 10H00
AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL SIS 92 AV. W. ROCHET A LA COURNEUVE**

ORDRE DU JOUR

- 1/ Installation du Comité et élection du Président(e) et du Vice-Président(e)
- 2/ Charte de l'élu local
- 3/ Indemnité de fonction au Président(e) et au Vice-Président(e)
- 4/ Adoption de la délégation d'attributions du Comité au Président(e)
- 5/ Désignation de la Commission d'Appel d'Offres

La Courneuve, le 14 Avril 2026
La Présidente,

